



Etaient présents 13 conseillers : Mesdames Delphine DESORT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA, Katia DERCOURT et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Absent excusé 2 : Madame Céline DERIEUX ayant donné procuration à Madame Julie SAVARY, Monsieur Sébastien DHOUILLY

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 24 novembre 2021.

Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

SIDEN SIAN : Défense extérieur contre l'incendie (DECI)

M le Maire informe que Noréade poursuit la mise en conformité de la DECI.

En 2021, deux poteaux d'incendie ont été installés route du Cateau au lieu-dit « la Paturelle ». Un poteau d'incendie a été remplacé face à l'église rue Gambetta.

Conformément à la délibération du comité syndical du 16 décembre 2021, la cotisation pour la DECI qui s'élève à 4165€ TTC est identique à l'année précédente.

M le Maire propose d'accepter la fiscalisation de la contribution, comme en 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2022.

Elaboration du PLU

M. le Maire prend la parole pour aborder la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle que la procédure d'élaboration du PLU a été votée le 15 octobre 2014. Les études ont démarré en 2017.

Après plusieurs années de travail, cette étude a connu un ralentissement à cause de la pandémie. Notamment, il n'a pas été possible d'organiser la réunion publique dans des conditions sanitaires satisfaisantes pendant de très nombreux mois.

Durant ce laps de temps, plusieurs lois sont venues ajuster la procédure et notamment la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

C'est lors de la réunion du 25 février 2022 présentant le projet aux Personnes Publiques Associées, dont les services de l'Etat, que la question de l'intégration de cette Loi dans le projet de Plan Local d'Urbanisme s'est posée.

En substance, elle demande à toutes les collectivités de modérer, dans leur document d'urbanisme, la consommation d'espaces.

Face à cette obligation, les élus ont donc étudié les espaces consommés. Ils se prononcent favorablement à la continuité de l'étude avec une priorisation de l'urbanisation par le comblement des dents creuses et autres espaces valorisables dans la Partie Actuellement Urbanisée. Puis, dans un second temps, l'aménagement de la zone Résidence du Parc II.

Cela est en accord avec les grandes orientations du projet qui se traduisent dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Pour autant, certaines données citées dans le PADD débattu le 01/12/2020 ne sont plus d'actualités. Elles nécessitent donc une actualisation. Cette dernière est rendue possible notamment au regard de l'arrêt rendu le 03 décembre 2020 par la Cours Administrative d'Appel de Marseille.

Ainsi, M. le Maire propose de mettre à jour les données chiffrées du PADD afin d'intégrer au mieux la réglementation issue de la Loi Climat et Résilience.

Approbation de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire appelle le Conseil municipal à se prononcer sur l'adoption du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le CLECT a pour objectif de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté d'agglomération de Cambrai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 2 voix d'abstention et 11 voix pour l'approbation de la commission local d'évaluation des charges transférées.

Gestion et entretien des espaces verts

- **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité**

Monsieur le Maire propose de reconduire la création d'un emploi contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts pour une période de 6 mois et à raison de 12 heures hebdomadaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel pour une période de 6 mois à raison de 12 heures hebdomadaire.

- **Mise en place d'heures complémentaires aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet**

Le personnel du service technique peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail. La commission travaux estime, le cas échéant, à un besoin ponctuel de 5 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de mettre en place les heures supplémentaires à raison de 5 heures hebdomadaires pour le personnel à temps non complet et de retenir la majoration en vigueur.

- **Choix des entreprises**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été demandé des devis à différentes entreprises pour les travaux d'entretien d'espaces verts pour l'année 2022.

Buissart 18 528€ ttc pour le Parc et le terrain de jeux

Bio Cambrésis 23 760€ ttc pour l'entretien du centre village

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise BUISART pour un montant TTC de 18 528 € et l'entreprise Bio Cambrésis pour un montant de 23 760€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Clic Cambrésis Ouest

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord pour l'adhésion annuelle de l'association clic cambrésis-ouest.

Cette association a pour vocation d'accompagner les personnes âgées dans leur autonomie et dans la réalisation de leur dossier d'aide.

Le Conseil municipal autorise donc à l'unanimité Monsieur le Maire à adhérer à Clic Cambrésis Ouest.

Région Haut de France : Dispositif de soutien équipement vidéoprotection

Monsieur le maire, expose à l'assemblée que la région Haut de France met en place un dispositif de soutien pour les équipements numériques de vidéo protection pour les communes de moins de 10 000 habitants.

A la majorité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas étendre la vidéo surveillance et par conséquent refuse de signer la convention du dispositif de soutien d'équipements vidéoprotection.

Territoire d'énergie (Sidec) convention groupement de commande pour l'achat de fournitures d'énergie

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'une convention dans le cadre de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie.
Cette démarche de mutualisation est ouverte à toutes les collectivités situées sur le territoire du Cambrésis.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie.

Questions diverses

Utilisation des lieux de loisirs et d'animation

Suite à la réunion du conseil municipal en date du 24 novembre 2021 et une réunion de travail des élus, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris des arrêtés municipaux portant sur les règles d'utilisation de la halle sportive, de l'espace ludique et l'espace cœur de bourg.

Le projet d'aménagement et d'installation de la clôture autour de la halle sportive est en cours. Suite aux travaux de réflexion afin de répondre au mieux aux problématiques évoquées par les riverains menés par la commission compétente. Le projet de la société Deltour a été retenu. Le devis a été signé le 13 décembre pour un montant de 14 924,40 euros. De plus, monsieur le maire informe l'assemblée, que la recherche d'un bureau d'étude afin de limiter les nuisances exprimées par les riverains est toujours en cours.

Déjections canines sur la voie publique

Monsieur le maire précise que des rues, les parcs et espaces de verts de la commune et notamment le trottoir de la mairie font souvent l'objet d'abandon de déjections canines.
A délibération, le conseil municipal décide d'agir par prévention et de mettre en place une campagne de sensibilisation par affichage sur différents lieux concernés.

Le règlement du restaurant scolaire

M. le maire informe, pour donner plus flexibilité aux familles, que le règlement du restaurant scolaire a été modifié suite à une réunion de travail de la commission école et d'échanges avec le prestataire de service. La modification porte sur la possibilité de modifier l'inscription jusqu'à 11h30 la veille.

Remboursement de frais des élus

M Florian Legrand a engagé des dépenses sur un site en ligne pour l'achat d'un logiciel de sécurité informatique, un support et un câble de vidéoprojecteur pour l'école.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le remboursement des dépenses de M Florian Legrand.

La séance est levée à 22h40

La secrétaire de séance
Madame Julie SAVARY

